

Article

« Choix de carrière — Choix de vie / Career Choice — Life Choice »

Verena Bernardin-Haldemann

Sociologie et sociétés, vol. 21, n° 2, 1989, p. 197-200.

Pour citer cet article, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/001052ar>

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca

Choix de carrière — choix de vie
VERENA BERNARDIN-HALDEMANN

«Madame, qu'avez-vous fait pendant tout ce temps-là?» La question tombe comme un couperet. Je suis la seule candidate féminine. En répondant à la question, je sais que l'opinion du comité est déjà faite, et ce en faveur d'un autre candidat. Comment faire comprendre à ces quatre hommes soucieux d'efficacité qu'une femme de 28 ans, munie d'un diplôme de l'École d'interprètes de Genève et d'une maîtrise en sociologie de l'Université Laval, peut avoir choisi de donner le jour à deux enfants et de s'en occuper? Qui oserait prétendre que l'expérience de cette femme, immigrante de surcroît, vaut bien celle d'un «vieux routier» du même âge, chargé de cours depuis trois ans dans un collège de son Québec natal? Qui oserait prétendre que le rendement futur de ces deux candidats pourrait être comparable?

Une simple question de point de vue, sans doute. C'est toutefois ce point de vue, ou ce «lieu d'où l'on parle» qui constitue à la fois le nœud des difficultés rencontrées et l'élément le plus cohérent de ma vie.

En effet, je ne saurai parler de carrière sans référer à ma place sociale de femme, originaire d'un milieu non universitaire, et de mon statut d'immigrante. De plus, mon itinéraire professionnel n'est intelligible qu'à la lumière de l'ensemble de mes choix de vie: une formation large en sciences sociales, un métier dont l'exercice est en continuité avec mon engagement social, la vie de couple avec un militant, l'éducation de nos enfants, ainsi que le maintien de ma santé physique et mentale. Sur cette trame de fond, je vais retracer ici les divers «choix» qui ont marqué l'articulation de mes activités professionnelles à la conjoncture collective.

Dès l'âge de 28 ans, je suis donc «en retard» sur l'horaire normal dans la profession, tout en étant «à temps» sur l'horaire concernant la formation et sur celui de la vie familiale. Je ne peux ignorer la friction, voire l'incompatibilité entre les divers horaires sociaux; la norme de la super-femme m'apparaît de plus en plus comme un piège.

Que faire? Rester en «stand-by» dans l'espoir de décrocher un jour ce fameux poste d'enseignant dans un cégep? Confiante dans l'évolution du marché du travail au début des années 70, je choisis la logique familiale qui nous conduit en Europe pour un séjour d'études de trois ans. Au retour je constate que trois de mes collègues, ex-assistants de recherche et d'enseignement comme moi, ont été embauchés comme professeurs au Département de sociologie, avec possibilité de faire leur doctorat en cours d'emploi. Ai-je eu tort de m'absenter?

Je passe près de deux ans avec des charges de cours et des contrats de recherche. Enfin, je décide d'accepter un poste de chargée de recherche dans un centre facultaire. Le créneau est fort prometteur (compte tenu de la conjoncture) c'est l'étude du vieillissement.

Des «fonds de démarrage» assurent un premier salaire qu'il faut couvrir par la suite à l'aide d'un projet de recherche que j'ai la responsabilité de présenter pour subvention.

C'est une période de travail intense dans un milieu qui laisse beaucoup de place à l'initiative personnelle et une grande liberté de pensée, un milieu d'autodidactes en recherche qui se forment «sur le tas», l'encadrement étant plutôt d'ordre administratif. Cependant, il devient clair que les bailleurs de fonds ne financeront pas longtemps un plein salaire de chercheur. Ils préfèrent le coût réduit des assistants de recherche dans les projets soumis par les professeurs. Or, j'aime faire de la recherche. J'aime aussi enseigner. Mais l'une et l'autre activités sont mal rémunérées lorsque exercées dans des emplois contractuels (chargé de cours, contrat de recherche à l'Université ou au gouvernement), sans parler de la précarité de tels emplois. Par ailleurs, les emplois réguliers sont devenus extrêmement rares entre temps. Ils comportent pour la plupart, des conditions qui me posent problème: le gouvernement impose un horaire de fonctionnaire et un contrôle de commanditaire sur les objets de recherche, ce que j'essaie d'éviter; l'université exige le doctorat comme préalable à tout poste de responsabilité scientifique, qu'il s'agisse d'enseignement ou de recherche.

Intéressée à la recherche fondamentale (et convaincue de son utilité sociale), voulant garder un certain contrôle sur l'objet de recherche, ayant besoin d'un horaire très flexible et d'un revenu décent pour des raisons familiales, je décide, malgré la conjoncture difficile, de me donner les moyens d'accéder à un poste universitaire régulier.

Après six ans de travail passionnant au centre de recherche, travail aussi exigeant que sans avenir¹, je me réinscris au doctorat. Il me faut un certain recul. Physiquement épuisée pour avoir trop longtemps joué à la super femme, je prends mon temps, à la fois pour me refaire une santé et pour élaborer une synthèse des courants théoriques et des enjeux sociaux qui traversent le champ du vieillissement.

De fait, je considère cette période comme une sorte de recyclage. Le temps alloué à la réalisation de projets spécifiques de recherche subventionnée permet rarement de réfléchir à fond sur les paradigmes qui conditionnent cette recherche et ainsi d'ouvrir la voie à un renouvellement théorique. Aussi, la sur-spécialisation nous guette au bout de quelques années de recherche quasi commanditée, une sorte de haute technologie de la recherche dont on ne sait plus au service de qui et de quoi elle fonctionne. Or, il m'est nécessaire de savoir «à quoi ça rime», d'établir un minimum de cohérence entre mon engagement personnel et social et mon travail rémunéré. J'ai la chance d'avoir un directeur de thèse qui exige un travail de qualité (plutôt qu'une production abondante), une démarche rigoureuse et visant l'innovation (plutôt que la performance dans les sentiers battus). Cette collaboration est pour moi des plus fructueuses. Elle confirme mon intuition que la recherche peut être autre chose que la conformité aux normes plus ou moins explicites de rentabilité socioéconomique véhiculées par la plupart des bailleurs de fonds. Cette perspective est respectée dans le financement de la formation universitaire et je peux survivre grâce au système de bourses. Celui-ci, combiné à une subvention de chercheur autonome², me permet d'entreprendre mon propre projet de recherche dans le cadre d'études post-doctorales.

C'est la toute première fois que le Département de sociologie accueille cette espèce de chercheur dont la présence atteste, en principe, le rayonnement et la capacité d'encadrement du département. Cependant, je dois faire des mains et des pieds pour avoir une carte

1. Après une première vague de projets subventionnés, le centre a perdu peu à peu tous ses chercheurs: les fonds de démarrage étant épuisés et l'université ayant refusé un appui ferme en termes de politique et d'infrastructure, il aurait fallu utiliser les prestations de chômage pour préparer de nouveaux projets...

2. On entend par chercheur autonome tout citoyen canadien ou résident permanent qui n'est pas chercheur ou membre du corps professoral à temps complet, dans un poste salarié permanent, dans un établissement post-secondaire au Canada.» (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, *Subventions de recherche. Guide des candidats*. Ottawa, 1988, p. 10)

d'identité donnant accès aux services de l'Université: je n'existe pas, puisque je ne suis ni étudiante, ni consultante, ni salariée émergeant à un budget administré par l'université. Comme statut précaire, peut-on trouver mieux? Le travail est solitaire, autoformation encore une fois, autant par choix que par nécessité, car, actuellement, la recherche au département n'est pas organisée de manière à former des chercheurs au-delà du doctorat (contrairement à ce qui se passe à l'École de psychologie par exemple). Certes, il aurait été plus «rentable» de faire des études post-doctorales en Californie, ou du moins dans une université canadienne mieux organisée à ce niveau. Mais j'ai choisi d'accompagner mon fils de 16 ans dans ses tribulations d'adolescent plutôt que de le laisser se débrouiller seul, son père et sa sœur étant temporairement à l'extérieur. Un choix de vie, encore une fois.

Ces deux années m'ont permis d'expérimenter une méthode de recherche qui m'était moins familière et de me situer dans le vif débat qui l'entoure. Je pourrai mettre cet acquis en œuvre pendant les trois prochaines années dans une recherche pour laquelle le CRSH m'a accordé une bourse de recherche du Canada et une subvention. Je bénéficierai ainsi des mécanismes temporaires visant à assurer la relève lors du départ à la retraite d'un certain nombre de professeurs dans les années 90³. Au terme de ce projet, j'aurai acquis, au-delà de l'expérience de recherche proprement dite, celle de diriger une équipe et de coordonner le travail non seulement des assistants, mais de deux collègues co-chercheurs. En d'autres mots, je possède une feuille de route considérable, je m'insère bien dans les critères de financement de la recherche universitaire, j'ai enseigné autant au premier qu'au deuxième cycle. Puis-je compter sur un emploi permanent d'ici la fin de ma bourse? Rien n'est moins sûr.

L'expérience m'a déjà montré que la logique d'embauche et de gestion budgétaire dans une université est très différente de celle qui préside au soutien à la recherche et à la formation de chercheurs par le CRSH. De fait, ayant posé ma candidature à des postes de professeur dans diverses universités et à un poste de professeur-chercheur à l'INRS, j'arrive régulièrement deuxième à la sélection. J'en conclus que mon dossier est bon, mais que des considérations autres que la compétence, plus conjoncturelles, peuvent être décisives. Dans les domaines du vieillissement, de l'habitat, de l'immigration, de l'étude des femmes, on embauche de préférence quelqu'un qui se vouera corps et âme à la formation courte en gérontologie qui attire un grand nombre d'étudiants, à la recherche appliquée plutôt morcelée que demandent le réseau des services sociaux et de santé, les instances gouvernementales ou les commanditaires de l'INRS. Car il faut bien tenir compte du marketing aussi à l'université: le financement d'une unité d'enseignement est fonction du nombre de points d'activité qui dépendent à leur tour du nombre d'étudiants et de la quantité de fonds de recherche extérieurs obtenus. Bref, la recherche indépendante et/ou fondamentale en sciences humaines est un luxe, tout comme l'enseignement plus général et plus théorique. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que je ne puisse tirer tout le parti de certains atouts que je considère majeurs comme la culture générale acquise au premier cycle à l'europpéenne, la connaissance pratique d'aires culturelles diverses, la maîtrise de quatre langues (une cinquième lue) donnant accès à une production importante en sciences sociales.

3. «L'objectif du programme des bourses de recherche du Canada est d'aider au maintien et au développement de la capacité de recherche et d'assurer la disponibilité d'un nombre suffisant de chercheurs et d'enseignants hautement qualifiés afin de combler la demande prévue de professeurs et de chercheurs au Canada au cours de la prochaine décennie. Le programme est conçu de façon à promouvoir l'excellence de la recherche et à augmenter les possibilités de carrière d'un nombre de chercheurs très prometteurs dans les sciences humaines par le biais du jumelage de fonds impliquant le Conseil et le secteur privé, au chapitre de la politique des subventions de contrepartie du gouvernement.» (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, *Programme des bourses. Guide des boursiers 1989-1990*, Ottawa, 1988, p. 20)

Aussi, malgré une excellente formation et une grande expérience dans un domaine «à la mode» qui draine beaucoup de fonds publics et privés, serai-je pigiste toute ma vie, à un salaire dérisoire et sans sécurité aucune? Quel gestionnaire du court terme osera parier sur la contribution que peut offrir pour les 20 prochaines années le travail de cette femme qui, sans jamais abandonner son métier ni ses choix de vie, a fait une «carrière» en marge des structures établies? Pourtant, cette contribution est reconnue depuis longtemps par les pairs et le CRSH qui la sollicitent pour toutes les tâches connexes à la profession: colloques (conférences, présidences, organisation), évaluation de projets de recherche et d'articles scientifiques, comité de recherche, recensions, séminaires, encadrement d'étudiants, etc. Paradoxalement, elle se retrouve aujourd'hui parmi ceux qu'on appelle «nouveaux chercheurs» pour fins de subvention et, après avoir publié maints articles scientifiques, parmi ceux à qui l'on demande d'écrire sur leur «entrée en carrière».

Cependant, j'ai un sursis. Actuellement, l'université me tolère dans ses rangs, même si elle trouve que je lui coûte cher. Elle fournit la moitié de mon salaire de boursière comme «fonds de contrepartie», et se demande si je serai assez productive pour justifier un tel déboursé pendant trois ans. Autrement dit, je risque d'être jugée selon une norme importée des sciences pures qui exige que l'on obtienne en subventions de recherche un montant d'environ trois fois le salaire annuel... Qu'à cela ne tienne, j'ai fait des efforts: j'ai obtenu au concours des subventions générales du CRSH, en tant que chercheure autonome, près d'un quart de million de dollars pour les trois prochaines années dont je confie l'administration à l'université. De plus, je donnerai au moins un cours par année, ce qui économisera des frais de chargés de cours. Mais il n'y a aucun poste régulier en vue au bout de ces trois ans, et aucun engagement de la part de l'université à cet égard. Devrai-je fonder mon institut privé de recherche? Je n'en suis pas là, parce que je crois en l'université comme milieu stimulant et fécond. Mais je me pose des questions sur sa capacité d'utiliser à leur optimum les ressources qu'elle possède.

À travers cet itinéraire personnel, j'ai tenté de dégager certains choix déchirants que doivent faire aussi mes collègues, surtout les femmes. La restructuration des familles, l'articulation de la vie professionnelle à la vie de couple, celle des convictions personnelles à la rentabilité du travail scientifique sont des questions qui marquent nos vies à tous. Faut-il se résigner à la relative incompatibilité des types de carrière actuellement ouverts et de certains choix personnels? Faut-il se battre pour qu'émergent de nouvelles formes d'insertion professionnelle (qui ne soient pas la consécration de statuts précaires et de sur-exploitation comme pour les chargés de cours)? Faut-il lutter pour que certaines convictions personnelles redeviennent socialement acceptables, redire encore la pertinence sociale de la recherche fondamentale, réaffirmer que production et reproduction familiale ou scientifique doivent avoir un sens? Pour ma part, je continuerai à cheminer selon mes convictions. Mais qui renverra dos à dos les défenseurs des nobles buts du CRSH et les gestionnaires de l'austérité budgétaire de l'université?

Verena Bernardin-Haldemann
Département de sociologie
Université Laval
Sainte-Foy, Qc
Canada G1K 7P4